

Mise en place d'un engagement volontaire en service civique

DG Ressources Humaines
21-0110

Mesdames, Messieurs,

Le service civique a été instauré par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

Cet engagement volontaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public, afin d'accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines ciblés par le dispositif (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence).

Le service civique a pour objectif de mobiliser des jeunes sur des missions utiles à la société, au service de l'intérêt général.

Dans le cadre des missions de la Direction Générale des Solidarités, l'engagement volontaire en service civique trouve tout son sens, aussi bien à destination des seniors, des personnes en situation de handicap que de tous les habitants de Toulouse :

1 - Dispositif Allô seniors :

Suite à la mise en place du dispositif « Allô seniors » en octobre 2016, une convention a été signée avec l'association Unis-Cité pour recruter des jeunes volontaires en service civique, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées en facilitant leur quotidien et le rapprochement entre générations. La Mairie de Toulouse a repris en gestion directe le suivi de ces jeunes en service civique recrutés pour ce besoin spécifique depuis septembre 2017. Pour permettre une continuité du service civique destiné aux personnes âgées, la direction souhaite accueillir les nouveaux volontaires le dernier mois des contrats de la session précédente. Pour 2021, la prochaine session commencera le 1^{er} mai 2021; la précédente session s'achevant le 31 mai 2021.

2 - Mission de domiciliation postale à l'Espace Social du Grand Ramier :

Au sein de l'Espace Social du Grand Ramier, une activité de domiciliation postale est mise en place pour les personnes sans résidence stable, activité actuellement déléguée par le Centre Communal de l'Action Sociale de Toulouse à la Croix Rouge. Le nombre de personnes sollicitant la domiciliation s'élève à 4 000 usagers à ce jour. Au-delà de la simple distribution du courrier aux personnes sans résidence stable, l'action de jeunes volontaires en service civique permettra d'améliorer l'accueil et le lien avec les publics accueillis en vue de mieux les orienter au sein de l'établissement qui dispose par ailleurs d'un accueil social, d'un restaurant et d'un point d'eau/laverie.

3 - Mission « Ambassadeurs de l'accessibilité » :

Le Domaine Handicap et Accessibilité souhaite accueillir des volontaires qui seront chargés de sensibiliser et accompagner les gestionnaires d'établissement recevant du public pour :

- expliquer l'accessibilité ;
- faire connaître les aides possibles ;
- informer sur la nouvelle obligation de registre d'accessibilité et l'application Acceslibre qui peut remplacer le registre ;
- faire connaître les comportements adaptés pour accueillir les clients et usagers handicapés.

4 – Projet porté par la Mission Égalité Diversités « Égalité femmes-hommes » :

La Mission Égalité Diversités souhaite recevoir un volontaire pour participer à la mise en œuvre des actions menées en faveur des publics en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et promotion des droits humains. Le volontaire en service civique favorisera l'information concernant les événements de la Mission égalité diversités, notamment : journée de lutte contre les violences à l'égard des femmes, journée mondiale contre le sida, journée nationale de la laïcité, journée internationale des droits humains, journée internationale des droits des femmes, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, journée mondiale des diversités culturelles et toutes les actions d'information et de sensibilisation portées par la Mission égalité diversités.

5 - Mission « Accès à la culture pour tous »

La Direction de l'Animation Socioculturelle a pour projet l'accueil d'un volontaire pour favoriser l'accès à la culture sur le territoire toulousain. Il aura pour mission de rencontrer et d'informer le public sur les actions des centres d'animations socioculturelles de la Mairie de Toulouse et de participer aux projets d'animation culturelle et artistique dans les écoles et l'espace public.

La Mairie de Toulouse a renouvelé son agrément au mois de juillet 2020 pour une durée de trois ans. Ainsi, la Mairie de Toulouse va solliciter un avenant pour chaque projet d'accueil présenté ci-dessous pour l'année 2021 auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Sous couvert de ces avenants la Mairie de Toulouse s'engage à recruter 23 jeunes (2 sessions de 8 volontaires pour le dispositif Allô Seniors, 1 pour mission de domiciliation postale à l'Espace Social du Grand Ramier, 4 pour le Domaine Handicap et Accessibilité, 1 pour la Mission Égalité Diversités, 1 pour la Direction de l'Animation Socioculturelle), à compter du mois de mai 2021, pour une durée de 7 mois.

Un projet précisant les modalités d'accueil, de tutorat et de formation sera également établi par toutes les directions concernées par le projet d'accueil de volontaires de la Direction Générale des Solidarités.

Les volontaires seront indemnisés à hauteur de 580,62€ nets mensuels, dont 473,04 € seront pris en charge par l'État et 107,58 € par la Mairie de Toulouse. Le montant de cette indemnisation est basée sur les textes réglementaires et est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la législation.

Les volontaires du dispositif « Allô seniors » et de la mission de domiciliation postale à l'Espace Social du Grand Ramier bénéficieront de prestations en nature pour les repas (accès aux restaurants seniors de la Mairie ou au restaurant social) et se verront attribuer des vêtements de travail.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à instruire des demandes d'avenant au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique, auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Article 2 : Le Conseil Municipal donne son accord au principe d'accueil de 23 jeunes en service civique volontaire, à compter du mois de mai 2021, auprès de la Direction Générale des Solidarités, dans le cadre du dispositif Allô seniors, de la mission de domiciliation postale à l'Espace Social du Grand Ramier, « des ambassadeurs de l'accessibilité », de la mission égalité femmes-hommes portée par la Mission Egalité Diversités, de la mission « accès à la culture pour tous ».

Article 3 : La Mairie de Toulouse s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil de ces volontaires et à la mise en œuvre des missions confiées.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au service civique.

Article 5 : Les sommes nécessaires à cette dépense seront prélevées sur les codes nature et fonction réservés au personnel.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**

Henri DE LAGOUTINE